

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 428 230,94 euros
Siège social : 26, rue Brunel
75017 Paris
RCS Paris 414 488 171

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit et le vendredi 25 avril à dix heures trente (10h30), les actionnaires de la société ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire, à l'Hôtel Concorde Lafayette, 3 place du Général Koenig 75017 Paris, salle Van Gogh/ Pissaro/ Cézanne, suivant avis de réunion valant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 19 mars 2008, de l'additif à l'avis de réunion valant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 7 avril 2008.

Monsieur Laurent Condomine, Président du Conseil de Surveillance, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il annonce que l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se tiendra sur seconde convocation, à défaut de réunir le quorum sur première convocation.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Laurent Condomine, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, préside l'Assemblée conformément à l'article 22 des statuts.

Monsieur Philippe Rousseau et Monsieur Edmund Olivier de Vezin, actionnaires présents et qui, tant par eux-mêmes que comme mandataire, représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Madame Bérengère Bertaud est désignée comme Secrétaire.

Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Jean Yves Jégourel, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Audit & Diagnostics, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Olivier Maurin, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Madame Sandrine Lacombe, représentante du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué, est présente à la réunion.

Monsieur Hervé Guyot, représentant des porteurs d'obligations convertibles en actions, régulièrement convoqué, est présent à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les pièces relatives à la présente Assemblée, à savoir:

- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 19 mars 2008 dans lequel a été publié l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 avril 2008 dans lequel a été publié l'additif à l'avis de réunion valant avis de convocation ;
- l'avis de convocation adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour, le texte des résolutions et leur présentation, les renseignements concernant les candidats au Conseil de Surveillance, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion du groupe, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que le tableau des résultats financiers de la Société des cinq derniers exercices ;
- les comptes sociaux individuels et les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et le rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- l'attestation des Commissaires aux comptes sur le montant des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un PEE ;

- le rapport du Directoire à l'assemblée générale et l'additif audit rapport ;
- le rapport spécial du Directoire sur les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport complémentaire du Directoire sur l'usage des délégations de compétence et de pouvoir fait par le Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence ;
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- la biographie de Monsieur Frédéric Desdouits dont la nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance est soumise au vote des actionnaires.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que vont être présentés à la présente Assemblée les documents suivants :

- Présentation par le Directoire du rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion du groupe, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos les 31 décembre 2007 ;
- Présentation par le Directoire du rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions, et sur l'attribution gratuite d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Présentation par le Directoire du rapport sur l'usage des délégations de compétence et de pouvoir en matière d'augmentation de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Présentation par le Président du Conseil de Surveillance de son rapport sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance et sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un PEE.

Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
4. Nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frédéric Desdouits ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
6. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce conclues postérieurement au 31 décembre 2007 ;
7. Pouvoirs.

Résolution déposée par les actionnaires

- A. Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Langlois en tant que membre du Conseil de Surveillance.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

8. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
9. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et appel public à l'épargne ;
10. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
11. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le capital au bénéfice de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique, susceptibles d'investir dans un placement privé ;
12. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions de la Société ;

13. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes de la Société ;
14. Autorisation d'augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne ;
15. Pouvoirs.

Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 6 412 284 actions, soit 23,958 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre ordinaire, mais qu'elle ne peut valablement délibérer à titre extraordinaire, faute de quorum nécessaire.

Il propose ensuite de remplacer la lecture intégrale de l'ensemble des rapports par des exposés des personnes compétentes. Cette proposition ne soulève pas d'objection de la part des actionnaires.

Le Président de séance donne la parole au Président du Directoire et Directeur Financier et Administratif, Monsieur Philippe Rousseau, pour la présentation et un exposé des rapports du Directoire, et pour une présentation des activités et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Le Président de séance et les Commissaires aux comptes prennent la parole pour présenter un exposé de leurs rapports respectifs devant être présentés à l'Assemblée.

La présentation et l'exposé des rapports étant terminés, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, (ii) des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux, et (iii) du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations qui sont traduites dans les comptes sociaux ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire, et qui font apparaître un perte nette de 7 448 712 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense visée aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par 6 412 284 voix pour.

DEUXIEME RESOLUTION (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire comprenant le rapport de gestion du groupe, (ii) des observations du Conseil de Surveillance et (iii) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les opérations qui sont traduites dans les comptes consolidés ou résumées dans ces rapports, ainsi que lesdits comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés par le Directoire.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par 6 412 284 voix pour.

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport

général des Commissaires aux Comptes, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de 7 448 712 euros au compte de report à nouveau, qui s'élève désormais à – 52 783 934 euros, et décide de ne pas distribuer de dividende au titre dudit exercice.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par 6 412 284 voix pour.

QUATRIEME RESOLUTION (*Nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frédéric Desdouits*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer Monsieur Frédéric Desdouits en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 6 404 204 voix pour, et 8 080 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 6 329 694 voix pour, 100 voix contre.

SIXIEME RESOLUTION (*Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et conclues postérieurement au 31 décembre 2007*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 5 961 060 voix pour, et 95 100 voix contre.

SEPTIEME RESOLUTION (*Pouvoirs*)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 6 410 734 voix pour, et 100 voix contre.

RESOLUTION DEPOSEE PAR LES ACTIONNAIRES

RESOLUTION A (*Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Langlois en tant que membre du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à son terme à l'issue de la présente assemblée du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick Langlois, et décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 4 343 417 voix pour, et 2 068 867 voix contre.

Le Président rappelle que la présente Assemblée n'ayant pu valablement délibérer à titre extraordinaire faute de réunir le quorum requis par la loi, elle sera à nouveau réunie sur deuxième convocation le vendredi 23 mai 2008.

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il déclare la séance levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.

SIGNATURES PAGE SUIVANTE

Le Président
Monsieur Laurent Condomine

Un Scrutateur

Un Scrutateur

La Secrétaire